

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Boissière Expertise Audit
57, Rue Boissière
75116 Paris

ILIAD

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AU BENEFICE DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

**(Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2011)
18^{ème} résolution**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Boissière Expertise Audit
57, Rue Boissière
75116 Paris

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE
D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AU BENEFICE DES
MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET DES MANDATAIRES SOCIAUX**

(Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2011)
18^{ème} résolution

Aux Actionnaires
ILIAD
8, rue de La Ville L'Evêque
75008 Paris

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ou de certains d'entre eux.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 2 mai 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Boissière Expertise Audit

Frédéric Charcosset

Jean-Luc Cohen